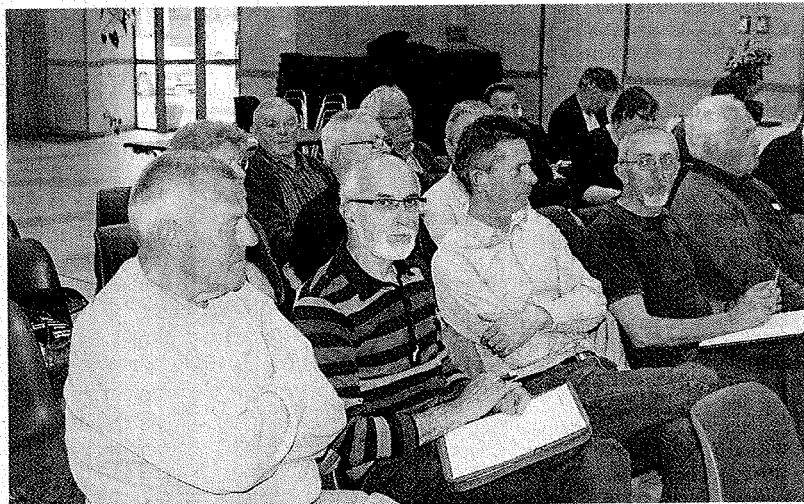


## Gestion des déchets et actions présentées aux élus



*Le Sittom-Mi n'a pas la compétence collective des ordures ménagères mais uniquement le transfert et le traitement. Il est donc propriétaire de l'usine d'incinération de Pontivy et du centre de transfert de Josselin.*

Mercredi 19 mai, le Sittom-Mi, syndicat intercommunal pour le transfert et le traitement des ordures ménagères du Morbihan intérieur, regroupant 101 communes du nord du département, allant du Faouët à Malestroit, a organisé une soirée destinée aux élus, sur le thème des déchets.

Bruno Genty, consultant en environnement, est intervenu. « **Il est apparu pour le Sittom-Mi de sensibiliser les élus du territoire dans le cadre de la politique menée par le conseil général** », note le directeur. En effet, aujourd'hui l'enjeu n'est plus seulement de trier, mais bien produire moins de déchets.

La prévention des déchets est l'ensemble des mesures et des actions

prises en amont (au niveau de la conception, de la production, de la distribution et de la consommation d'un bien) visant à réduire l'ensemble des impacts sur l'environnement et à faciliter la gestion ultérieure des déchets (par la réduction des quantités de déchets produits, de la réduction de leur toxicité ou encore par l'amélioration du caractère valorisable).

En 2009, en matières de déchets recyclables, il a été collecté : 7 500 t de verre (dont 686 tonnes en pays de Josselin); 2 000 t d'emballages légers (172 t), 3 500 t de journaux et magazines (326 t). Concernant les ordures ménagères, 36 000 t produits sur le territoire (2 259 t).

Ouest-France - le 24/05/2010